

Rapport de la commission chargée du préavis No PR8.54PR du 12 novembre 2008 concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 669'000.00 concernant le remplacement de compteurs et diverses petites extensions des réseaux du Service des Energies

La commission composée de Magrieta Donker, Fanny Spichiger, Patrick-Louis Duruz, Charles Forestier, Pascal Gafner, Alfons Reiter, Jérôme Wulliamoz et la soussignée désignée rapportrice, s'est réunie au SEY le mercredi 3 décembre 2008. M. Bexhet Halimi était absent.

La commission remercie M. le Municipal, Cédric Pillonel et M. Lionel Faivre-Pierret, responsable finances et controlling des SEY, pour leur participation et les réponses apportées aux questions et remarques de celle-ci.

En préambule, la commission s'est posée la question, si ce préavis n'aurait pas dû être traité par la commission des finances. Il ressort qu'il s'agit réellement d'une demande pour un crédit d'investissement et qu'une commission ad hoc devait donc délibérer.

Après quelques explications du Municipal sur le fait de passer ce montant figurant au budget en crédit d'investissement, la parole est donnée à M. Lionel Faivre-Pierret qui nous livre des explications de technique comptable. Effectivement, cette opération est surtout liée à la libéralisation de l'électricité. Cette dernière demandant expressément une plus grande transparence, notamment pour les calculs économiques (timbre d'utilisation des réseaux). Il est vrai qu'actuellement seule l'électricité est touchée par cette législation, mais par souci de cohérence, le traitement sera équivalent pour le gaz, afin d'être prêt pour le futur en cas de besoin, et l'eau. Le but principal étant d'avoir une uniformité de traitement pour l'électricité, le gaz et l'eau. Il est à relever que les décaissements resteront identiques à la situation actuelle.

Le nombre de compteurs à acquérir est déterminé par des données historiques précises. Il faut également savoir qu'un organisme officiel vérifie les compteurs afin que ceux-ci soient aux normes d'exactitude imposées. La durée de vie d'un compteur est de 15 à 20 ans. Les achats des compteurs s'effectueront par tranche en fonction des besoins, par exemple, nouvelles habitations, nouvelles entreprises, compteurs à remplacer, etc... Le crédit sera bouclé à chaque fin d'exercice et aucun solde ne pourra être reporté sur l'année suivante. Cette manière de faire permettra de donner une situation claire d'année en année. A relever qu'actuellement il y a env. 15'000 compteurs électriques, 15'000 compteurs à eau et 3 à 4'000 compteurs à gaz installé dans notre cité.

En conclusion, le budget 2009 a donc déjà été diminué de CHF 669'000.00 et le plan des investissements augmentent d'autant, ce qui représente purement une opération comptable et ne changera rien aux comptes communaux. La seule différence portera sur le jeu des amortissements. C'est au vu de ce qui précède, que la commission à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La rapportrice
Valérie Jaggi Wepf

